



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
-----

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le quatre décembre dans la salle Caravane Monde,  
Présents : 22 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur  
Absents : 7 convocation en date du 28 novembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier  
PEVERELLI, Maire.

Pour : 28 Présents : MM. Bayle, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Gaillard,  
Abstention : 1 Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Keskin, Laville, Lorenzo,  
Contre : Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Dersi (pouvoir à Mme Faure-Pinault),  
Diatta (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Garraud (pouvoir à M. Griffé),  
M. Jouve (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Segueni (pouvoir à Mme Mazellier),  
M. Vallon (pouvoir à M. Michel).

Secrétaire : Mme Bayle

**Objet : Acquisition des parcelles BH 17 et BH 128**

Vu le Code Général des Collectivités locales ;

Considérant l'intérêt de l'acquisition des parcelles BH 17 et BH 128, situées au carrefour des avenues de l'Europe Unie et du 8 mai 1945, dans le cadre du futur projet d'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 ;

Considérant les propositions de vente faites par les propriétaires à la Commune pour la parcelle BH 17, d'une superficie de 179 m<sup>2</sup>, au prix de 14 320 € et la parcelle BH 128, d'une superficie de 17 m<sup>2</sup>, au prix de 1 360 € ;

Considérant que le montant de la transaction est inférieur au seuil de consultation, le service des domaines n'a pas été consulté ;

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

**ACCEPTE** d'acquérir les parcelles BH 17 d'une superficie de 179 m<sup>2</sup>, au prix de quatorze mille trois cent vingt euros (14 320 €) et BH 128 d'une superficie de 17 m<sup>2</sup>, au prix de mille trois cent soixante euros (1360 €).

**DONNE POUVOIR** à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, et à Monsieur Alain MAZEYRAT, en sa qualité d'Adjoint à la reconstruction, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour extrait conforme

Le Maire,

**Olivier PEVERELLI**

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

**Cécile BAYLE**

N° 141

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 007-210703195-20231204-DELIB2023\_141-DE



# Parcelle BH128 - BH17 \_ BIBARD PRALONG

